

CONSEIL GÉNÉRAL D'ALLAMAN
PROCÈS-VERBAL de la séance du lundi 18 mars 2024
à 19h00 à la Grande École - Allaman
Présidence : M. Frédéric Baumgartner

M. Frédéric Baumgartner - Président, souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil général, et se réjouit de voir autant de personnes présentes ce soir, ce qui confirme un vif intérêt pour les sujets de la Commune. Il informe que la séance est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal et en garantir l'exactitude.

1. Appel :

Sont présent(e)s : Frédéric Baumgartner, Marthe Cauderay, Stéphanie Chamberot-Tognet, Michel Cornaz, Marie-Françoise Croutaz, Olivier Croutaz, Xavier Croutaz, Kevin Devaud, Joseph Da Silva, Lara Dizerens, Christian Dubey, Joëlle Dubey, Michel Erb, Katia Etter, Alain-Paul Gilson, Carole Gilson, Claudia Guex, Kim Hysek, Daniel Jacquet, Guy Marmet, Marcela Martin, Charles Nappez, Sandrine Nappez, Corinne Pomport, François Pomport, Pina Giuseppina Principe, Rose Raton, Vladimir Sanz, Corinne Schär, Denis Eric Scherz, Huguette Scherz-Rouiller, François Theintz, Baptiste Tognet-Bruchet, Léa Verardo, Sandrine Verardo, Pia Catia Vonlanthen.

Sont excusé(e)s : Manon Bourcoud, Jacques de Siebenthal, Sébastien Hassler, Adrien Martin, Antoine Perrot, Olivier Rey, Denise Rey, Gisèle Sonnard, Sylvie Theintz, Matilde Verardo, Xavier Wallenburg.

Sont absent(e)s : Frédéric Clerc, Marine Compondu, Frédéric Giavina, Marie Jolicoeur Clerc, Naïa Pomport, Océane Schaub, Quentin Vontobel.

L'appel confirme la présence de 36 membres actuels du Conseil, sur un total de 54. Le quorum est donc atteint et le Conseil peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis, la séance est ouverte.

2. Approbation de l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du Jour
3. Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 4 décembre 2023
4. Assermentations
5. Communications du Président
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis municipal n°1/2024 relatif à une demande de crédit de CHF 85'000.- pour un concept de stationnement - route de la Plage
8. Préavis municipal n°2/2024 relatif à la modification des statuts de l'ASSAGIE
9. Préavis municipal n°3/2024 relatif à une demande de crédit de CHF 65'000.- pour la modernisation de l'éclairage public
10. Préavis municipal n°4/2024 relatif à une demande de crédit d'étude préliminaire de CHF 11'000.- pour la rénovation du bâtiment communal sis Grand-Rue 21
11. Élection d'un membre suppléant à la Commission des finances
12. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté.

3. Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023 :

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée.

M. Jacques Cauderay - Municipal, demande la modification de ponctuation suivante, page 4 (rajout d'un .)

« Le passage avec IKEA a été refait à leurs frais. La clôture a été changée, IKEA prend une partie des frais à sa charge ».

Mme Marie-Françoise Croutaz relève que M. Adrien Martin est indiqué deux fois dans le paragraphe des excusés.

Vote :

Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.

4. Assermentations :

Mme Valentina Dizerens, Mme Chaarawi Gorini Iman, Mme Julie Fuchs, Mme Tosca Pomport, M. Michel Delévaux, M. Vincent Fontaine, Mme Dagmar Záhrová se présentent pour être assermentés en tant que membres du Conseil général.

Après lecture du serment à l'article 9 de la loi sur les Communes par le Président, ces derniers promettent et sont assermentés sous les applaudissements.

5. Communications du Président du Conseil général :

Le Président demande aux Conseillers de bien vouloir remplir et remettre au Bureau du Conseil la fiche d'information déposée sur les chaises de la salle. Ces données seront utilisées dans le cadre exclusif du Conseil et vont notamment permettre de vérifier les IBAN dont certains ont été reportés incorrects par la boursière ce qui a empêché le versement de certains jetons de présence.

Le poste de secrétaire étant à repourvoir, le Président annonce que plusieurs candidatures ont été reçues, que le délai de postulation court encore jusqu'au 22 mars et la décision sera prise d'ici la fin du mois.

Un rappel de fonctionnement pour les Commissions, le Président lit les articles du règlement du Conseil suivants : - art. 40 : « Le premier membre d'une Commission la convoque, le Président et la Municipalité sont informés de chaque date de séance », - art.42 : « Si une Commission a des explications, des informations complémentaires ou une expertise à demander, elle doit s'adresser à la Municipalité ». Le droit d'information est réglé aux articles 40h et 40c de la Loi sur les Communes et pour rappel le principe de la séparation des pouvoirs implique qu'une autorité ne doit pas empiéter sur le domaine de compétences de l'autre (article 4, 41-46 de loi sur les Communes). Enfin le Président demande que les Commissions ne déposent plus les rapports dans la boîte de l'administration communale dont il n'a pas les clés.

La parole est passée à la Municipalité.

6. Communications de la Municipalité :

M. Patrick Hassler - Syndic, administration générale, urbanisme & constructions, police & sécurité

• Règlement de la Municipalité : sur demande du préfet, la Municipalité s'est dotée d'un règlement et d'une annexe sur le paiement des vacances, qui fixe le cadre de travail et les compétences mutuelles.

• Sécurité publique : une nouvelle convention avec l'ASPI (Assistant de Sécurité Publique) de l'Aubonne vient d'être ratifiée, la Commune d'Allaman n'ayant pas de corps de police propre, elle doit faire appel à des services extérieurs. Le corps de police d'Aubonne avait des faiblesses

en matière d'effectif par le passé, ils ont à présent engagé une nouvelle personne ce qui laisse espérer un accroissement des contrôles sur Allaman.

• Naturalisation : la Municipalité a pris le choix d'auditionner les personnes souhaitant se faire nationaliser. En amont, la tâche du rapport a toujours été confiée à une personne extérieure : M. Jossieron, qui en avait la charge, a pris sa retraite. Il est remplacé par M. Serge Noverraz de Buchillon, compétent dans le domaine et travaillant déjà pour huit autres Communes.

• Urbanisme : le PACom (Plan d'Affectation Communal) n°299 bis est actuellement à l'enquête. C'est un document de compétence cantonale qui date de 1996 et qui concerne le secteur d'activité qui se situe sur quatre Communes : Allaman, Aubonne, Etoy, St-Prex. En 2011, il avait été remis à l'enquête et avait suscité des oppositions et des retours. Le secteur concerné pourrait accueillir des bâtiments d'activité et des bâtiments d'habitation. Un extrait du plan d'affectation sur la Commune d'Allaman est projeté à l'écran sur lequel toutes les grandes entreprises présentes y sont référencées. Le terrain sur lequel se tient la propriété Mobimo pourrait accueillir d'une part des activités et d'autre part un peu de logements car il se trouve sur un secteur mixte. Secteur IKEA : le magasin envisage de déplacer son dépôt - il y a trois projets en un : le projet du dépôt, un projet routier, le projet de modification locale du plan d'affectation cantonal du fait de la modification des ilots de bâtis dans ce secteur. Un accord cadre réunissant les acteurs cantonaux, les communes d'Allaman et Aubonne ainsi qu'IKEA est en cours d'élaboration afin de pouvoir faire évoluer ces différents projets. Projet « Interface Allaman » : séance de ce jour avec la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) et les mandataires : sept arrêts de bus doivent être installés si possible au nord de la gare pour que tout fonctionne bien tout comme les équipements complémentaires à mettre en place : places de stationnement pour véhicules (l'actuel est insuffisant), Mobimo serait éventuellement d'accord de mettre à disposition des surfaces sur son terrain pour le « park & ride ».

• Tunnel CFF : une réunion avec les CFF est prévue prochainement afin d'obtenir plus d'informations sur ce projet à long terme.

• Liaison piétonne entre Allaman et Etoy : le projet d'une passerelle au-dessus de la route cantonale qui mène à Aubonne est en discussion, dans le but de faciliter le déplacement des élèves du gymnase d'Etoy

• Projet de jonction routière Aubonne 2027-2029 : pas plus d'information disponible pour l'instant.

• Le centre commercial COOP est en fin de travaux, c'est un dossier assez lourd pour la Commune au vu du nombre considérable de boutiques à visiter sur place. Il y a une enquête principale et des enquêtes complémentaires. Une visite technique a eu lieu récemment par rapport au restaurant prévu. Tout se fait par étape. Il est souhaité d'avoir une liaison cycliste entre la gare d'Allaman et la route cantonale via les alentours du Château. Les discussions sont en cours avec les acteurs du Château, des solutions sont en cours de recherche pour faciliter ce transit.

Mme Evelyne Erb - vice-Syndic, communication, relations publiques, domaines & espaces verts

• Remise en état des terrains à la plage

Terrain à l'ouest du restaurant La Pêcherie : le dessouchement des arbres tombés lors de la tempête du 22 juin 2023 a nécessité l'intervention d'une entreprise spécialisée et de matériel conséquent : 9,2 tonnes de béton ont été enlevés. Le terrain est remis en état, l'herbe recommence à pousser et il sera bientôt remis à la disposition de tous.

Terrain à l'est de La Pêcherie : la souche de l'arbre tombé sur une caravane a aussi été

enlevée par le même prestataire. La haie a été remise en état par les employés communaux, une barrière a été installée pour avoir des marquages de place de parc clairs. Les charmilles de la place de loisirs ont été replantés à cet endroit.

• Place de loisirs

Le projet débuté mi-novembre est terminé, il reste des petites rubalises pour protéger le terrain qui a été ressemé. L'accès est toutefois possible aux enfants qui le souhaitent. Comme promis, une haie a été plantée tout autour. Le budget demandé initialement était de CHF 110'000.-, il manque une facture de CHF 800.- à ce jour sur un total de CHF 102'000.- en ayant reçu CHF 25'000.- de sponsoring. Les entreprises qui ont soutenu ce projet et les mécènes sont remerciés. Cette place nous coûtera finalement moins de CHF 80'000.-, c'est une très bonne nouvelle. L'inauguration est agendée au 24 avril 2024.

• Arbres remarquables

Une nouvelle loi de protection du patrimoine naturel et paysager est en cours de finalisation et demande à toutes les Communes de faire le recensement des arbres remarquables : il s'agit de certaines essences locales, d'une certaine taille et d'une certaine ancienneté. Les personnes concernées par ce type d'arbres dans leur jardin auront déjà reçu une lettre de la Municipalité pour annoncer le passage d'un spécialiste qui attribuera un nombre de points à chaque arbre : à partir de 15 points, il entre dans la catégorie « remarquable » ce qui est par exemple le cas pour le chêne au bout du chemin des Ânes. Un subside est alloué pour garantir la santé, le traitement et la survie de chaque arbre remarquable. Il existe une carte cantonale sur laquelle sont indiqués tous les arbres recensés. Un subside équivalent ou supérieur au coût du spécialiste est alloué aux Communes qui sont dans les premières à mettre ce recensement en place, ce qui est le cas d'Allaman qui aura terminé ce travail au mois de juin alors que le délai alloué est de cinq ans.

• Port à sec

Les eaux du lac sont plus basses pendant les années bissextiles ce qui permet d'effectuer les travaux de réparation de la rampe de mise à l'eau du Port à sec. Ils ont commencé ce jour. La rampe ne sera pas prolongée mais elle sera plus plane et plus accessible aux véhicules.

• Miel communal

Les deux œuvres des lauréats du concours de dessin sont affichées et le comité d'experts allamanais est remercié. Tous les enfants vont gagner quelque chose mais les deux premiers auront un prix un peu plus conséquent. La remise des prix se fera le 24 avril pendant l'inauguration de la place de loisirs. Le miel sera mis en vente au prix standard au contrôle des habitants, sous forme de pots de 250gr et est qualifié de très bon.

• Manifestations

24 avril 2024 : inauguration de la place de loisirs, remise des prix du concours de dessin sur le miel. L'ADA (Appui au Développement Autonome) sera présent. 16h-19h : animations pour les enfants et adultes.

12 juin 2024 après-midi : sortie des adolescents, un courrier sera envoyé à tous les parents concernés.

31 juillet 2024 : fête nationale. Pour répondre aux demandes reçues l'an passé, il est précisé que les tentes sont montées dans les meilleurs délais et que les entreprises en charge sont fort occupées à cette période. La tente sera montée bien en avance cette année encore mais le vendredi précédent il y aura la fameuse « Goujonnette ».

2 octobre 2024 : sortie des aînés.

M. Colin Compondu - Municipal, finances, bâtiments, énergie et environnement

Maison de la Lézardière : installation d'un système de ventilation dans la salle de bains, qui

n'existait pas avant.

Bâtiment locatif, en face de l'ancienne école : des nichoirs ont été installés sur la façade nord par la volière.

Salle de la Grande-École : nouvel écran de projection.

M. Jacques Cauderay - Municipal, routes, services industriels, assainissement & déchets

• Parking Grande Salle

Un panneau de rappel pour le paiement a été installé sur le parking de la Grande-Salle.

• Chemin des Ânes

La barrière a reçu son nouveau caisson et a été mise en service le 15 mars, jusqu'à fin octobre.

• Route de la Plage

Les accotements de la route de la Plage ont été réalisés et déjà grignotés, à croire que la route n'est pas assez large.

• SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

Chiffres 2023 : 224 interventions (1'557 intervernants – 2'708 heures d'intervention). Il est intervenu 21 fois à Allaman contre 10 en 2022. Le SDIS remercie le Littoral Centre pour son financement, les fausses alertes étant facturées.

• Déchèterie

Le certificat concerne la déchèterie de Féchy mais c'est aussi celle de la Commune d'Allaman, les habitants ont donc contribué à ces excellents chiffres.

M. Patrick Guex - Municipal, écoles, cohésion sociale, église et culte

• Refuge communal

Le règlement interne a été remis au goût du jour puisqu'à côté du refuge un petit bâtiment a été créé pour le bois, ainsi que les tables des trois Municipalités et le matériel adéquat pour la période estivale. Le 31 août 2024, les trois Communes organisent une fête à l'occasion des dix ans du refuge, un tout ménage sera envoyé à ce sujet.

• Vieillir 2030 - Conseil des seniors - appel à candidature : la Conseillère d'État tient beaucoup à ce projet et à la création d'un Conseil consultatif des seniors pour le canton de Vaud. Les candidats peuvent se faire connaître au contrôle des habitants.

7. Préavis municipal n°1/2024 - Route de la Plage, concept de stationnement :

Le Président donne la parole à la Municipalité pour la présentation du préavis.

M. Jacques Cauderay – Municipal, relève les mesures les plus importantes de ce préavis : limitation de vitesse à 50 km/h, instauration d'un stationnement payant, interdiction de parquer de 23h à 6h sauf macaron, création de marquage de cases de stationnement. La mise en place de stationnement payant nous impose la mise en place d'horodateurs sur le parking qui se situe tous les 200m de l'axe. En plus de ces derniers, un moyen de paiement électronique sera proposé. Le balisage des cases de stationnement nous est imposé par le règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique, qui a été accepté par le Conseil lors de la précédente législature (article 2 lettre c alinéa 1 – article 5 alinéa 1 – article 8 alinéa 1). À l'exception des parkings qui ont un schéma de stationnement, ce n'est pas le cas pour les parkings le long de la route. En marquant ces

places, une largeur de chaussée permettant aux secours d'intervenir est garantie, par la création de zones de croisement. Un plan est projeté à l'écran. L'interdiction de parking la nuit a pour but d'éviter que les caravanes en profitent pour séjourner sans payer alors qu'on est en train d'éliminer gentiment le camping. Il est passé en revue les prévisions de créations de places et d'aménagement divers dont les panneaux et les horodateurs. Il est précisé que les propositions de ce préavis sont le fruit de plus d'une année de travail avec une entreprise spécialisée et les autorités concernées.

Le Président remercie M. Jacques Cauderay et passe la parole à la Commission d'urbanisme.

M. François Theintz, rapporteur de la Commission d'urbanisme, consultée à titre consultatif, lit le rapport qui confirme que la Commission n'a pas de demande de complément d'information.

Le Président remercie M. François Theintz pour la lecture des conclusions et passe la parole à la Commission des finances pour la lecture de son rapport.

Mme Marcela Martin, rapporteuse de la Commission des finances, lit le rapport dont les conclusions diffèrent de celles du préavis initial : elles proposent d'accepter le préavis municipal avec un budget réduit de CHF 45'000.-.

Le Président relève que la Commission des finances a demandé un certain nombre de modifications dans ce préavis, et demande si un amendement n'aurait pas été nécessaire.

M. Olivier Croutaz dépose l'amendement au préavis n°1/2024 afin que le budget initialement demandé soit réduit de CHF 85'000.- à CHF 45'000.-. Cet amendement a pour but que la Municipalité puisse mettre en conformité les deux parkings (soit le parking des Ânes qui est en zone agricole) ainsi que les places de 17 à 21 le long de la station de pompage car elles sont en zone forestière 18 selon la loi sur l'aménagement du territoire. Sur les douze places prévues au parking plus loin, six sont à retirer car elles sont trop près de la zone forestière 204. Une fois que tout cela aura été mis en ordre, le préavis pourra être exécuté selon les propos de l'intervenant.

Le Président donne la parole à la Municipalité pour débattre de cet amendement.

M. Patrick Hassler - Syndic, prend la parole pour apporter quelques corrections et précisions. La Commission des finances, dans son rapport, précise que les ASP ne peuvent pas intervenir sur le domaine public alors qu'ils sont justement qualifiés pour intervenir sur ce dernier à condition que la signalisation et le marquage soient en place. Le stationnement ne fait plus partie des prérogatives de la gendarmerie dont la mission est de s'assurer qu'un véhicule de secours ou de service puisse passer. Ce marquage additionnel est une des mesures requises mentionnées dans la convention récemment renouvelée avec l'ASP d'Aubonne. Au niveau de la zone forestière, les places de parking côté est du Port à sec sont en zone forestière, elles sont balisées sur le domaine public et approuvées ainsi. Le domaine public est de la compétence municipale. Ni les ASP ni les Municipaux ne peuvent intervenir sur les parcelles privées si elles ne sont pas mises à banc ou clôturées. Dans l'amendement proposé par la Commission des finances, les coupes budgétaires concernent le marquage, ce qui empêchera toute intervention. Deux horodateurs sur trois sont supprimés, ce qui risque de créer des situations délicates, car si un utilisateur n'a pas TWINT et qu'il doit marcher 250m pour aller jusqu'à l'horodateur, ce sera une source régulière de contestation. Concernant la suppression des cinq places situées à l'ouest du café de la Pêcherie, l'idée était d'encadrer un parking en case et pas hors case, si ce budget est supprimé, les cases ne seront pas marquées et il sera alors inutile de mettre une quelconque forme de signalisation. Sur les septante places de parking référencées dans le préavis, il faudrait

qu'elles soient utilisées un quart d'heure par jour pour que les frais liés à ces horodateurs soient couverts (frais de maintenance individuels sont de CHF 8'000.-, amortissement des CHF 20'000.- prévu sur cinq ans) ce qui donnerait des recettes de CHF 13'000.-. L'estimation est largement au-dessus de ce chiffre. La semaine précédente, donc au mois de mars, il y avait déjà treize voitures garées sur le parking des Ânes et deux caravanes, la saison commence donc bien avant ce qui est indiqué dans le préavis. Le cadre légal provenant du PACom est assez compliqué, le travail a été fait avec la DGMR. Cette semaine une rencontre est prévue avec l'Inspecteur forestier et d'autres représentants du Canton afin de leur expliquer ce qui est envisagé au niveau du marquage sur la route de la Plage dont le but est d'offrir un maximum de stationnement sur le domaine public.

La parcelle du parking des Ânes a été achetée en 1975, date à laquelle il y a déjà eu des discussions sur ce parking avec le Service de l'Aménagement du Territoire (SAT), mais sans qu'il soit mis à l'enquête. Il a dès lors été aménagé sur une zone agricole. Les choses se sont un peu compliquées avec la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire) et le parking se trouve à présent sur une surface dite SDA (Surface D'Asselement), qui comprend des terrains qui devraient être réservés pour la nourriture. Dans le cadre du PACom il a été tenté de faire régulariser ce parking, comme la Municipalité précédente, en contactant la DGTL (Direction Générale du Territoire et du Logement) : le verdict a été que la zone agricole ne pouvait pas être changée.

La prochaine action prévue est de demander un avis de droit pour savoir si une dérogation est envisageable. Les ASP sanctionnent parfois sur ce parking lors d'omission des disques de stationnement. Le parking de la Plage est aussi à cheval sur deux zones, un plan d'extension partiel a été avalisé par le passé mais ce parking, qui existe depuis plusieurs années, n'a jamais été mis à l'enquête. Le statut de la zone de l'ancien camping sera modifié en zone pour activités publiques avec des possibilités de stationnement. Le Doyen des eaux et l'Inspecteur forestier seront rencontrés cette semaine et le sujet du parking de la Plage sera présenté afin d'envisager une mise à l'enquête publique. Ces changements ne sont pas simples à mettre en place.

En 2011, il y a eu une stratégie de stationnement développée en deux volets : un volet village, complètement réalisé y compris un règlement et un tarif voté, un volet rive du lac qui est resté en suspens. Au vu de la dégradation de la situation dans le secteur (augmentation des véhicules), la Municipalité pense que c'est le bon moment pour tenter de mettre quelque chose en place. Si l'amendement est accepté comme tel, il n'y aura pas de réalisation de marquage et donc pas de possibilité de sanction. Le préavis précise bien que la création des places de parking éparses sur le domaine public se ferait en fonction du résultat de l'enquête publique et ne sera donc pas improvisée. Le but est de faire les choses en ordre, pas-à-pas, cela prendra du temps.

M. Daniel Jacquet demande des précisions sur le contrat avec les ASP d'Aubonne.

M. Patrick Hassler – Syndic, lui répond que c'est une convention qui est demandée par la Municipalité, qu'ils étaient en sous-effectif les dernières années et qu'ils sont trois à présent pour toutes les Communes d'activité. La Commune de Rolle a répondu négativement à la demande de disponibilité de leur ASP, la Commune de Morges va être approchée pour tenter d'avoir un maximum d'ASP disponibles. Ils viennent selon leurs disponibilités et selon le planning mis en place. L'an passé ils sont intervenus un dimanche. Le maximum est fait en fonction des moyens. Il est dit, dans le rapport de la Commission des finances, que les employés communaux pourraient être formés à intervenir, mais cela semble difficilement envisageable pour les secrétaires car il faut être bien armé, prêt à recevoir des injures et autres.

Mme Evelyne Erb – Municipale, précise que le projet est parti d'une visite à Yvonand, qui représente cinq fois Allaman et qui a la chance d'avoir des parkings validés dans la forêt. Il en ressort que, s'il n'y a pas de contrôle, les changements sont inutiles. Un rendez-vous est pris avec le chef de la Police Région Morges, qui sous-loue des ASP afin de discuter au cas

par cas. La saison la plus importante est mai-juin et il est souhaité que la solution de contrôles tous les week-ends soit prête d'ici-là afin que le message passe très rapidement dans la population, tout en le renforçant via une communication dans les médias.

M. Christian Dubey demande pourquoi la vitesse prévue dans le secteur est passée de 30 km/h initialement prévus à 50km/h dans le préavis actuel.

M. Patrick Hassler – Syndic, précise que tout le déroulé de l'étude n'a pas été présenté tout comme il l'a été aux Commissions en charge. Une démarche de 30km/h était prévue, appuyée par le délégué de la DGMR, d'entente avec les autorités de Perroy. Malheureusement il y a un cadre qui fixe comment on peut installer une zone 30km/h. Au vu de la situation, il y avait trop de changements de vitesse à envisager. Il est prévu d'insister une prochaine fois auprès de la DGMR, en sachant que les lois et directives évoluent, mais le souhait était de ne pas bloquer le projet des parkings.

M. Christian Dubey confirme qu'il a compris que la DGMR a refusé sans même être venue.

Mme Lara Dizerens prend la parole, car elle ne comprend pas les solutions pour les bordures et trottoirs prévues pour mi-juin et précise que les gens ont déjà commencé à se parquer sur les trottoirs le weekend passé. Elle propose de ne pas attendre plus pour agir et regrette qu'il manque un budget contrôle dans ce préavis y compris des tarifs en horaires de nuit pour intervenir auprès des campeurs. Il est important de préserver l'accès au restaurant mais elle propose de mettre des barrières interdisant tout accès à certaines heures, avec des badges pour les habitants.

Mme Marcela Martin demande pourquoi la parcelle 365 n'est pas transformée en zone d'utilité publique afin de régler le problème. Elle propose de mettre en place un système de navettes entre les parkings du village, près de la gare, sous-utilisés en fin de semaine, et le secteur de la plage.

M. Patrick Hassler – Syndic confirme que la parcelle 365 va rester en zone de verdure et protection du paysage et que les autres parcelles qui accueillent actuellement le camping vont changer d'affectation.

La zone de stationnement proche du groupe sanitaire est à cheval sur du le domaine public communal et la parcelle privée 204 mais elle ne se situe pas en zone de forêt. Concernant le parking existant, les bandes de dix mètres en bordure de forêt sont considérées comme de l'aire forestière, sont déjà aménagées en tout venant actuellement

Mme Sandrine Verardo demande si ce serait possible d'envisager une autorisation de stationner saisonnière dans ces zones forestières et relève que si un horodateur est mis dans cette zone, cela revient à inciter les automobilistes à s'y parquer et donc qu'on s'éloigne de la protection de la nature.

M. Patrick Hassler – Syndic, répond que cette solution n'a pas été envisagée pour l'instant mais qu'elle sera étudiée et que la proposition du préavis restreint déjà le parking dans cette zone par rapport à ce qui se fait actuellement.

M. Michel Cornaz affirme que le vrai problème se situe en été et que le choix est soit de laisser ce serpent de mer (de quoi parle-t-il ???? métaphore très zarbie !?) inchangé soit de partir sur cette solution, bien pensée, qui amène des améliorations qui pourrait encore évoluer.

Mme Evelyne Erb – Municipale, confirme que rien n'est gravé dans le marbre, on avance, on amène des solutions perfectibles et qu'il faudra voir et adapter en fonction des réactions

du grand public.

Mme Alain-Paul Gilson émet des doutes sur l'applicabilité des solutions proposées dans le préavis pour cet été.

Mme Evelyne Erb – Municipale, confirme que le souhait de la Municipalité est de commencer immédiatement quitte à modifier légèrement les mesures cet été si besoin.

Mme Katia Etter se rallie à l'urgence soulevée par Mme Lara Dizerens, confirme qu'elle a déjà été bloquée trois fois pour entrer ou sortir de son domicile et doute que les marquages modifient cette situation. Elle parle d'un système de dénonciation mis en place actuellement dans la Commune où elle travaille, d'entente avec la police. Elle propose de mettre un panneau d'avertissement sur le parking interdit et de procéder à ces dénonciations qui engendrent des amendes et probablement une dissuasion des personnes après plusieurs verbalisations. Elle demande la position de la Municipalité quant à cette solution.

M. Patrick Hassler – Syndic, conçoit que c'est détestable de ne pas pouvoir sortir de sa place de stationnement. Il rappelle que le marquage est indispensable à une intervention et une sanction sur le domaine public, ce qui est le cas de la zone devant le domicile de Mme Etter, à partir du moment où il y a un marquage adéquat en place.

Mme Evelyne Erb – Municipale, confirme que les Municipaux sont formés à ces dénonciations qui sont des sentences municipales et qu'ils sont habilités à facturer CHF 50.- de frais administratifs. Dans ce cas, la personne en infraction recevrait une amende de CHF 190.-. Elle estime que les Municipaux ne sont pas des ASP et que ce n'est pas leur rôle. Chaque personne verbalisée a le droit de contestation ce qui représente plusieurs heures de travail sur un cas. Une solution viable, non gravée dans le marbre, est proposée ce soir, en collaboration avec les personnes qui sont sur du domaine privé.

Mme Katia Etter réitère que c'est une situation urgente et que la solution proposée ce soir ne sera pas mise en place avant minimum quatre mois. Celle qu'elle propose pourrait être mise en place immédiatement et fera réagir les gens ainsi que les médias.

Mme Valentina Dizerens prend la parole pour alerter sur la planification de la zone vélo du parking de la plage et du manque de visibilité combinée à la vitesse excessive de 50km/h qui pourrait occasionner des accidents de personnes. Elle demande si des études sur l'amortissement et la rentabilité de la solution proposée dans le préavis a été réalisée. Elle se demande aussi si les places prévues dans le préavis vont vraiment régler le problème actuel.

Le Président recadre les débats en confirmant que les discussions semblent tourner un peu sur les mêmes problématiques et rappelle que ce n'est pas l'unique sujet à traiter ce soir.

M. Michel Delévaux pense que le projet de ce soir n'a pas été étudié à très long terme, car il n'y a pas assez des septante places, déjà existantes aujourd'hui, pour la saison. En tant que propriétaire d'un terrain près du parking des Ânes, il s'étonne que personne ne l'ait approché pour sonder s'il avait éventuellement un intérêt à céder une partie de son terrain, afin de l'utiliser en zone d'utilité publique pour agrandir ce parking. Il propose de consulter les propriétaires de terrains dans ce sens.

M. Denis Éric Scherz, en tant que précédent Syndic, affirme que de nombreuses démarches ont été effectuées par le passé afin de tenter de créer des places de parking supplémentaires. Toutes les demandes ont été catégoriquement refusées par le Canton, qui est celui qui dirige. Il insiste sur le temps qu'a demandé la production d'un tel préavis et rappelle qu'il y a des contingents qui bloquent les souhaits et qui empêchent leur réalisation.

Il s'interroge sur la réelle utilité d'augmenter le nombre de places de parc au bord du lac et affirme qu'il faut aussi veiller à la tranquillité des habitants. Un énorme travail a été fait par le passé, sans résultat. Une solution est proposée ce soir et il encourage à avancer.

M. François Pomport confirme que l'amendement n'est pas contre le projet du préavis. La Commission des finances a statué sur ce qui pouvait être mis en place de manière simple, au plus rapide et ce qui était plus aléatoire pouvait être discuté dans un autre préavis.

M. Patrick Hassler – Syndic, revient sur la question de M. Delévaux et précise que tous les propriétaires de terrains au nord de la plage ont été reçus par la Municipalité, une démonstration des possibilités de places de stationnement possibles a été faite (une centaine de places en plus) ; un des propriétaires n'a pas voulu entrer en matière. À la suite de cette réunion, la DGTL a été contactée, la réponse négative est arrivée un mois plus tard en confirmant que toute place supplémentaire devait être créée sur une zone constructible. Il revient sur le but de la réduction du budget énoncé : si les autorisations sont reçues rapidement, la Municipalité va devoir revenir vers le Conseil avec une demande de CHF 40'000.- supplémentaires pour finaliser les marquages qui sont importants. La Municipalité a décidé de ne pas faire ce projet sur son budget de fonctionnement mais de faire un préavis pour bien expliquer, préparer tout le monde à un changement d'habitudes... Il précise aussi que ce n'est pas parce qu'ils ont un budget de CHF 85'000.- qu'ils prévoient de tout utiliser : si les autorisations ne sont pas obtenues auprès du Canton, ils feront ce qu'ils peuvent avec ce qu'ils ont.

M. Michel Cornaz demande si la Commune n'a vraiment pas les moyens de mettre CHF 85'000.- pour ce projet. Il trouve que ce projet d'amendement est pour faire diversion, pour freiner le projet et que ça ne lui donne pas bonne impression.

Vote

L'amendement est accepté à la majorité – 20 voix pour, 18 voix contre, 4 abstentions

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 45'000.- permettant la mise en œuvre d'un concept de stationnement de la route de la Plage, tel que présenté ;
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches et procédures nécessaires à la mise en œuvre du projet en question ;
- d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ;
- d'amortir comptablement cet investissement sur une durée de 10 ans ;
- d'autoriser un prélèvement comptable sur le compte « 9282.1 Fonds de réserve : Investissements futurs ».

Préavis amendé accepté à la majorité – 20 voix pour, 13 voix contre, 8 abstentions.

8. Préavis municipal n°2/2024 – Modification des statuts de l'ASSAGIE (Association Aubonne – Gimel – Etoy) :

Le Président passe la parole à la Municipalité.

M. Patrick Guex – Municipal, explique que dans les nouveaux statuts il est prévu la possibilité de constituer un nouveau réseau d'accueil de jour des enfants selon la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants), l'idée étant de pouvoir faire quelque chose de local alors que la

Commune dépend actuellement de l'AJEMA (Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne). Il est également prévu d'avoir un représentant par tranche de 800 habitants au lieu de 1'600 habitants actuellement afin de mieux respecter l'équilibre du Conseil intercommunal. Un plafond d'endettement de CHF 5'000'000.- pour une durée indéterminée a été ajouté dans les statuts, l'endettement actuel de l'ASSAGIE est de CHF 308'000.-.

Le Président passe la parole à M. Denis-Éric Scherz qui lit le rapport de la Commission des règlements, qui se rallie à la conclusion du préavis initial.

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée.

Vote

- d'accepter les nouveaux statuts de l'ASSAGIE, sous réserve de leur approbation par la Cheffe du département des institutions, du territoire et du sport (DITS)

Adopté à la majorité, 1 abstention.

9. Préavis municipal n°3/2024 relatif à une demande de crédit de CHF 65'000.- afin de procéder à la modernisation de l'éclairage public :

Le Président passe la parole à la Municipalité. M. Colin Compondu – Municipal, explique que le système d'éclairage public actuel est vieillissant, utilisant des lampes à sodium qui ne sont bientôt plus fabriquées, l'infrastructure existante ne permet pas une gestion ciblée de l'éclairage, aucune variation ni programmation horaire n'est possible en dehors de quartier entier. Il rebondit aussi sur le PECC (Plan – Énergie et Climat Communal) que l'État de Vaud essaye de mettre en avant auprès des Communes et qui incitent ces dernières à faire des fiches d'actions notamment sur l'éclairage public (consommation, pollution lumineuse...). M. Compondu énonce les avantages de la nouvelle technologie proposée :

- La LED nécessite moins d'entretien que les lampes à sodium tout en ayant une durée de vie de cinq à vingt fois supérieure ;
- Réduction de la consommation électrique ;
- Réduction de la pollution lumineuse et éclairage plus ciblé sans émission infrarouge et ultraviolette ;
- Modulation de l'intensité lumineuse de 10 à 100% selon les besoins ;
- Gestion de tous les points lumineux à distance sans passer par un prestataire externe ;
- Apposition de détecteurs de mouvements à infrarouge selon les zones afin que l'intensité lumineuse s'adapte pendant la nuit.

En conclusion M. Colin Compondu résume que c'est une solution sur mesure pour une gestion plus efficiente de l'éclairage public avec des économies d'électricité jusqu'à 70% et de maintenance jusqu'au 2/3 de ce qui est en place aujourd'hui, une garantie de dix ans sur les installations fournies, un meilleur respect des normes en vigueur, un engagement pour l'environnement et une amélioration de la sécurité dans certains quartiers.

Le Président passe la parole à M. François Theintz qui lit le rapport de la Commission d'urbanisme qui se rallie aux conclusions du préavis municipal.

Le Président passe la parole à Mme Marcela Martin qui lit le rapport de la Commission des finances qui se rallie aux conclusions du préavis municipal.

La discussion est ouverte.

Mme Françoise Croutaz remarque que le préavis ne prévoit pas d'installer plus de lampadaire et souligne que l'entrée de la Petite Rue n'est pas suffisamment éclairée.

M. Colin Compondu – Municipal confirme que l'option d'ajouter un point lumineux près de l'éco-point a été discuté avec M. Jacques Cauderay et que ça devrait se faire même si ce n'est pas prévu dans ce préavis.

Mme Corinne Schaer demande s'il est prévu d'enterrer les câbles.

M. Jacques Cauderay – Municipal, lui répond que ce ne sera pas pendant les travaux de ce

préavis mais pendant la réfection de la route et que les discussions sont en cours avec la SEFA pour enterrer les lignes électriques aériennes.

Vote

- d'accorder un crédit de CHF 65'000.- afin de procéder à la modernisation de notre éclairage public ;
- d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par les liquidités courantes ou par un emprunt ;
- d'autoriser la Municipalité à effectuer un amortissement linéaire sur 10 ans à partir du 31 décembre qui suivra la fin des travaux ;
- d'autoriser un prélèvement comptable sur le compte « 9282.6 Fonds de réserve : Économie d'énergie », afin de compenser l'amortissement de cet investissement.

Adopté à l'unanimité.

10. Préavis n° 4/2024 relatif à une demande de crédit d'étude préliminaire CHF 11'000.- pour la rénovation du bâtiment communal sis Grand Rue 21 :

Le Président passe la parole à la Municipalité. M. Colin Compondu – Municipal informe que les éléments extérieurs de ce bâtiment ont été rénovés en 2015 de manière assez sommaire, les fenêtres ont été changées en 2019, mais que rien de particulier n'a été fait pour l'intérieur depuis longtemps. L'appartement du dessus est vide de locataire depuis le 1^{er} novembre 2023, sa rénovation est prévue si bien que la Municipalité a décidé de confier un petit mandat à un architecte pour étudier l'ensemble du bâtiment et éviter ainsi de commettre des erreurs. L'appartement et la salle de classe sont désuets et nécessitent une remise à niveau pour permettre une utilisation plus large. Le but de l'étude serait d'envisager et chiffrer une rénovation complète de l'appartement et de la salle de classe, le remplacement du système actuel de chauffage au mazout éventuellement par une pompe à chaleur si c'est possible, la rénovation des WC existants et une réflexion sur la possibilité d'isoler entre l'appartement et les combles et pourquoi pas au niveau du bâtiment dans son ensemble. CHF 6'000 pour un bilan d'architecte, CHF 3'000.- pour un bilan thermique à jour, CHF 1'000 pour divers et imprévus donc CHF 11'000.- y compris la TVA.

Le Président passe la parole à Mme Marcela Martin pour lecture du rapport de la Commission des finances qui se rallie aux conclusions du préavis municipal.

Vote

- d'accorder un crédit d'étude préliminaire de CHF 11'000.- pour la rénovation intérieure du bâtiment communal sis Grand-Rue 21 ;
- d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par les liquidités courantes ;
- d'autoriser la Municipalité à effectuer un amortissement linéaire sur 10 ans à partir du 31 décembre qui suivra la fin des travaux ;
- d'autoriser un prélèvement comptable sur le compte « 9282.1 Fonds de réserve : Investissements futurs », afin de compenser l'amortissement comptable de cet investissement.

Accepté à l'unanimité.

11. Nomination d'un membre suppléant à la Commission des Finances :

Mme Marcela Martin propose la candidature de Mme Sandrine Verardo qui est élue tacitement sous les applaudissements.

12. Propositions individuelles :

M. Xavier Croutaz prend la parole pour relever les difficultés de circulation dans la Petite Rue en énumérant divers problèmes notamment de stationnement et de vitesse excessive et de dangers pour les piétons. Il propose de restreindre la circulation de cette voie afin de n'autoriser que les riverains.

M. Jacques Cauderay – Municipal, répond que comme pour toute autre route, il y a des personnes qui contreviennent aux règles de la circulation et ne pense pas que restreindre la circulation dans cette rue fasse disparaître le problème. Il propose de relever les plaques des contrevenants et de les dénoncer à la police (un ASP ne peut pas intervenir dans une telle situation). Une chicane pénaliserait les habitants du quartier qui devraient faire des zig-zags pour rentrer chez eux tous les jours.

Mme Katia Etter revient sur le sujet tragique de la disparition d'une femme au lac et de l'hommage rendu par de nombreuses personnes sur la plage, au moyen de bougies, fleurs...et demande comment ce genre d'hommage est géré par la Commune notamment sur le sujet de l'ordre, la propreté et le respect de la place publique.

M. Jacques Cauderay – Municipal, répond que la seule contravention qui pourrait être donnée serait celle pour littering – abandon de déchets, qu'il a suivi le cours pour ce genre d'infractions mais il précise que le règlement communal ne permet pas d'amender ces personnes et que personnellement il ne verrait pas aller taper sur l'épaule d'une personne en deuil pour lui dire qu'elle contrevient à la loi sur les déchets et qu'elle écope d'une amende de CHF 100.-.

Mme Katia Etter précise que sa demande ne serait pas d'amender les personnes en deuil mais de cadrer cette espace d'hommage dans un espace public et pas sur la plage.

M. Jacques Cauderay – Municipal, précise que cela s'est passé sur un espace privé et qu'il ne sait pas dire jusque dans quelle mesure la Municipalité est en droit d'intervenir.

Mme Evelyne Erb – Municipale, prend la parole pour préciser que les fleurs n'ont pas été déposées où le corps a été trouvé, que les Municipaux étaient aussi démunis face à cette situation car bien heureusement il n'y a pas des meurtre toutes les semaines à Allaman et qu'elle espère ne plus avoir à faire à cela à l'avenir. Elle confirme qu'il n'y a pas eu de cellule psychologique ni de cellule de prise en charge, il suffit de laisser faire et que ces manifestations sont très vives les premiers jours puis s'estompent à la suite.

Mme. Rose Raton demande s'il est obligatoire de prévoir des places de parkings devant la maison concernée par une mise à l'enquête.

M. Patrick Hassler – Syndic confirme qu'il y a un règlement communal qui demande d'avoir des places de stationnement par habitation en effet et que, quand le propriétaire ne peut pas les aménager, il doit prévoir un stationnement sur les parkings publics avec une demande de macaron. Il invite la Conseillère à venir trouver la Municipalité en dehors du Conseil si sa demande est en lien avec un cas particulier afin de pouvoir mieux y répondre.

Mme Katia Etter prend la parole pour souligner qu'un résident de la Commune utilise des plaques de véhicule d'un autre Canton depuis de nombreuses années et s'interroge sur le financement des infrastructures. Elle demande comment la Municipalité pourrait s'assurer que chaque habitant contribue équitablement au financement du tissu fiscal communal.

M. Colin Compondu – Municipal prend la parole pour inviter Mme Etter à contacter la Municipalité pour parler du cas plus particulièrement en dehors du Conseil.

M. Patrick Hassler – Syndic confirme que la Commune n'a rien à gagner au niveau des plaques de véhicules, il s'agit d'un arrangement avec le service des automobiles et que les finances communales ne sont pas impactées par la nature des plaques car il s'agit d'un impôt

cantonal et non communal.

M. Olivier Croutaz affirme que le règlement du Conseil interdit au Président de faire partie du SIDERE et à Mme Corinne Schär de faire partie de la Commission de Gestion.

Le Président précise que le SIDERE n'est pas une Commission mais un organe intercommunal et que selon la Préfecture et le Canton il est totalement légitime à en faire partie. Mme Corinne Schär a été élue dans un contexte de manque de candidat, lorsqu'elle sortira de cette Commission elle sera remplacée.

Mme Marcela Martin a lu dans la dernière publication de la feuille d'avis officielle que l'installation de panneaux solaires n'est plus soumise à enquête publique afin d'alléger les démarches administratives et propose de mettre cette information au pilier public.

M. Patrick Hassler – Syndic, confirme l'information et que la loi cantonale est appliquée à la lettre.

M. Jacques Cauderay – Municipal, revient sur une question posée lors de la séance du Conseil qui s'est tenue l'an passé à la salle du Grand Conseil à Lausanne, à propos de l'organisation d'une démonstration d'extincteurs par les pompiers. Le SDIS ne peut plus organiser ce genre de manifestation et les contacts seront pris avec l'ECA (Établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de vaud) pour aller de l'avant sur ce projet.

M. Patrick Hassler – Syndic, remercie l'Assemblée pour sa contribution et les débats menés ainsi que pour l'acceptation des préavis même si un ne l'a été que partiellement.

La parole n'étant plus demandée, l'ordre du jour épuisé, le Président clôt la séance, annonce la date de la prochaine séance : 17 juin 2024, puis invite l'Assemblée à se retrouver pour une agape.

Séance levée à 21h22
Prochaine séance le 17 juin 2024

Le Président
Frédéric Baumgarnter

La Secrétaire
Fanny Gantin

